Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 69 (1943)

Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'estimer les dépenses qu'occasionneraient ces travaux. La réalisation de ceux-ci pourrait, par exemple, s'échelonner sur quinze années, et nécessiterait annuellement une mise de fonds de l'ordre de 40 millions de francs.

La législation actuelle ne serait pas modifiée en ce sens que c'est aux cantons qu'incomberait l'aménagement de ces voies, dont le financement serait toutefois partiellement assuré par la Confédération.

Le programme d'exécution est résumé en un tableau donnant l'importance des dépenses à engager sur le territoire de chaque canton. En outre les experts ont fait une différenciation nette entre travaux urgents et travaux non urgents. On constate, soit dit en passant, que la plus grande part des aménagements prévus en Suisse romande seraient, de l'avis de la commission, à entreprendre en première étape. (Vaud, travaux urgents: 49 320 000 fr., non urgents: 4 000 000 fr.; Genève, travaux urgents : 4 009 000 fr.; non urgents : néant ; Valais, travaux urgents: 14 000 000 fr., non urgents: 6 014 000 fr.; Fribourg, travaux urgents: 13 356 000 fr., non urgents: 10 400 000 fr.; Neuchâtel, travaux urgents: 17 797 000 fr., non urgents : néant).

Il s'agit, bien entendu, que de propositions déposées auprès des autorités fédérales. Mais le souci avec lequel la commission élabora son programme, en particulier en prenant l'avis et en faisant siennes les conclusions de nombreux départements cantonaux des travaux publics, laisse supposer que nous avons là une base solide qui va permettre d'entrer sans tarder dans la voie des réalisations. Ce temps ne saurait, semble-t-il, être très éloigné puisque le problème de la création d'occasions de travail est l'un de ceux qui préoccupent le plus nos autorités.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette importante question en fournissant à nos lecteurs des données plus précises concernant les projets établis à l'heure qu'il est. Pour l'instant nous engageons vivement tous ceux qu'intéressent non seulement le côte technique du problème, mais son aspect social et économique à prendre connaissance de la publication de l'Inspectorat fédéral des travaux publics. Elle constitue, en l'état actuel des études, la meilleure source de documentation existante.

D. Brd.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées pour l'aménagement d'un centre municipal d'éducation physique et de sports dans le quartier des Vernets, à Genève.

La ville de Genève ouvre un concours d'idées pour l'aménagement d'un centre municipal d'éducation physique et de sports.

Peuvent prendre part à ce concours tous les architectes, ingénieurs et techniciens régulièrement domiciliés à Genève dès avant le 1er janvier 1941; les architectes, ingénieurs et techniciens de nationalité genevoise sont admis à concourir quel que soit leur domicile.

Le concours comprend l'étude de l'aménagement de l'ensemble d'un terrain d'une surface de 190 800 m² environ, celle plus détaillée d'un stade destiné aux grandes compétitions et d'un groupe de bâtiments constituant un centre d'instruction et d'entraînement.

Il est mis à la disposition du jury, pour prix et allocations, une somme de Fr. 40 000.-

Le jury est composé de MM. J. Uhler, vice-président du conseil administratif; E. Unger, conseiller administratif; A. Bodmer, chef du service cantonal d'urbanisme ; F. Gampert, architecte de la ville; H. Beyeler, architecte, Berne; E. E. Beaudouin, professeur à la Haute école d'architecture de Genève; A. Rossire, architecte; G. Hermann.

Terme: 1er novembre 1943.

Pour tous renseignements s'adresser au Service immobilier de la Ville de Genève, 4, rue de l'Hôtel de Ville.



Schweizer. Technische Siellenvermittlung Service Technique Sulsse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Tecnical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants:

Section mécanique.

285. Jeune dessinateur mécanicien. Petites machines de précision. Suisse centrale.

289. Technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Construction de machines-outils. Petite fabrique de Suisse orientale. 293. Jeune technicien électricien. Construction d'appareils électriques. Grande fabrique de Suisse orientale. 295. Technicien électricien. Construction d'appareils électriques.

Fabrique de Suisse orientale.

297. Jeune ingénieur électricien. Courant faible et haute fréquences, bureau de vente. Suisse orientale.

301. Jeune dessinateur mécanicien. Machines et appareils électriques. Suisse orientale.

303. Technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Construction de machines-outils. Suisse orientale. 305. Jeune technicien électricien. Moteurs. Fabrique de machines

de Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 665, 761, 977 — de 1943 : 99, 109, 127, 153, 211, 237, 243.

Section du bâtiment et du génie civil.

606. Jeune dessinateur. Bureau d'ingénieur de la Suisse sudorientale.

608. Dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte du nord-ouest de la Suisse.

614. Technicien en bâtiment. Projets, plans d'exécution, direction des travaux. Canton de Soleure.

616. Deux à trois architectes ou techniciens en bâtiment. Projets et plans d'exécution, devis. Bureau d'architecte de Suisse romande. 624. Technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.

626. Jeune technicien en béton armé ou technicien en génie civil. Bureau et chantier. Zurich.

628. Jeune dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Zurich.

630. Technicien en bâtiment, éventuellement architecte. Travaux de bureau et de chantier. Age : environ 30 ans. Canton de Zurich. 634. Jeune technicien en bâtiment ou technicien en génie civil-

638. Jeune technicien en bâtiment. Bureau et chantier. Entreprise

de Suisse orientale.
644. Architecte éventuellement technicien ou dessinateur en bâtiment. Bureau. Suisse centrale.

646. Ingénieur civil ou technicien en génie civil. Mensurations et nivellements. Suisse méridionale.

654. Jeune technicien en bâtiment. Plans d'exécution et devis. Canton de Neuchâtel. 656. Technicien en bâtiment ou architecte. Projets et élaboration

de plans d'exécution. Suisse centrale. 658. Jeune ingénieur constructeur. Habile calculateur. Zurich.

660. Jeune dessinateur en béton armé. Bureau d'ingénieur de

662. Jeune dessinateur en bâtiment. Bâtiments industriels. Entreprise de Suisse orientale.

(Suite page 8 des annonces.)